

→ **Dominique Boutillon, présidente du Conseil spécialisé horticole de FranceAgriMer**



Comme nous l'annonçons dès *La Lettre du Végétal* 936 du 17 juin 2015, Dominique Boutillon, horticultrice à Saint-Geniès-Bellevue (31) est la nouvelle présidente du Conseil spécialisé horticole de FranceAgriMer, selon l'arrêté ministériel paru le 11 juillet, suite à la proposition du nouveau Conseil spécialisé réuni pour la première fois le 10 juin. La FNPHP se réjouit de la nomination de son ancienne présidente (de 2008 à 2014), membre de son Bureau exécutif depuis 1999. Diplômée de l'ENITHA d'Angers en 1978, Dominique Boutillon avait créé en 1984 son propre établissement, Les Serres de Pecarrère. Aujourd'hui, avec l'aide de sa fille,

Marianne Destain (présidente FNPHP Midi-Pyrénées) et de son gendre, elle gère cette EARL spécialisée dans la production de chrysanthèmes, plantes en pot et plantes à massif. À la présidence du Conseil spécialisé horticole, Dominique Boutillon entend pérenniser les dispositifs d'aides à l'investissement des entreprises, le soutien à l'institut technique Astredhor dans ses missions de recherches et développement dans la filière horticole, ainsi que les outils d'accompagnement de la production (études, observatoires) dans la mise en œuvre concrète de la stratégie définie avec le concours de tous les acteurs de la filière. [www.fnphp.com](http://www.fnphp.com)

→ **CAS, de nouveaux adhérents pour de nouveaux défis**

Réunie pour son assemblée générale annuelle à Montpellier, la CAS (Chambre syndicale des améliorants organiques et supports de culture) compte désormais 62 membres statutaires et 2 membres associés. La forte progression du nombre de sociétés adhérentes est due principalement aux fabricants de biostimulants qui ont rejoint la CAS pour assurer collectivement la reconnaissance et la promotion de leurs produits. Avec la mise en place de ce nouveau pôle, le syndicat se réorganise autour de 3 collèges métiers



(supports de culture, amendements et engrais, biostimulants et additifs). Parallèlement, la CAS complète son offre de services aux adhérents en devenant organisme de formation. Signe de la poursuite de son engagement européen, elle a accueilli à cette occasion les représentants des fédérations européennes (Epagma, EBIC et Ecofi) auxquelles elle est affiliée. [www.cas-asso.com](http://www.cas-asso.com)

→ **Naturapolis, un concours étudiant international pour imaginer l'habitat du futur**

Le concours international d'idées Naturapolis a pour objectif d'amener des étudiants, futurs architectes, paysagistes et urbanistes, à travailler en équipe afin de croiser leurs différentes compétences, cultures professionnelles et visées disciplinaires, dans un objectif commun : imaginer un habitat pour la ville du futur. Pour cette 2<sup>e</sup> édition du concours, 28 équipes transdisciplinaires (françaises, canadienne, indienne, américaine, suisse et franco-togolaise) avaient posé leur candidature, et 10 d'entre elles ont finalisé leur participation en déposant leur dossier fin avril, représentant 6 écoles d'architecture, 4 écoles de paysage et 4 universités. La présentation des projets par les équipes lauréates et la remise des prix par Val'hor, la région Pays de la Loire et Angers Loire Métropole se dérouleront le jeudi 24 septembre au château d'Angers. À cette occasion, un tour d'horizon des activités de recherche, de formation et d'innovation autour de la question de la nature en ville en territoire ligérien sera proposé. Et la veille, un atelier inter-écoles d'architecture (Ensa Nantes) et de paysage (Agrocampus Ouest Angers) se tiendra à Nantes.

<http://naturapolis.agrocampus-ouest.fr>

→ **Florilèges-prairies urbaines, nouveau programme de sciences participatives**



En juin et juillet, les professionnels des espaces verts en milieu urbain ont été invités à suivre ce nouveau programme lancé par Plante & Cité, avec le Muséum national d'Histoire naturelle, Natureparif, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, le Département de la Seine-Saint-Denis et son observatoire de la biodiversité urbaine. Le protocole consiste à recenser 60 espèces une fois par an entre juin et juillet dans 10 carrés d'1 m<sup>2</sup> au cœur même de la prairie. Ce suivi standardisé de la flore permettra d'améliorer la connaissance de ces milieux, concernant leurs potentialités écologiques, leur évolution et les modalités de leur gestion. Les données recueillies permettront de calculer un indicateur de la qualité écologique des prairies et de fournir un outil d'aide au choix des pratiques à favoriser sur le terrain. Des ateliers de formation pratiques pour la mise en œuvre du protocole sont proposés aux observateurs sur le site de Natureparif. [www.florileges.info](http://www.florileges.info), [www.natureparif.fr](http://www.natureparif.fr)